



AVIS PUBLIC

Règlement n° 23-19 Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi

Avis est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier, conformément aux dispositions de l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, que le projet de règlement n° 23-19 décrétant l'adoption d'un « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi », a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019, en même temps qu'a été donné l'avis de motion conformément à la Loi.

Résumé du code

Le code prévoit que les valeurs qui servent de guide pour la conduite des employés de la Régie sont l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres employés, les élus de la Régie et les usagers du site, la loyauté envers la Régie, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la Régie.

De plus, le code énonce des règles précises quant aux dons que peut recevoir un employé de la Régie et édicte des règles interdisant l'annonce de projets lors d'une activité de financement politique.

Il interdit à l'employé d'utiliser ou de communiquer des renseignements confidentiels, tant dans l'exécution ou à l'occasion de son travail qu'après la cession de l'emploi, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du conseil d'administration qui se tiendra le 9 juillet 2019 à 8 h 00 à l'Hôtel de ville de Farnham, situé au 477, rue de l'Hôtel-de-ville à Farnham. Toute personne intéressée peut prendre connaissance du présent règlement pendant les heures régulières de bureau.

Fait à Cowansville, le 2 juillet 2019.

Le secrétaire-trésorier,

Patrick Beaulieu

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Beaulieu, secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'Avis public ci-haut, parution dans *La Voix de l'Est*, édition du mardi 2 juillet 2019, en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil et sur le site web, le 2 juillet 2019, entre 7 h 30 et 16 h 30. En foi de quoi, je donne ce certificat le 2 juillet 2019.

Le secrétaire-trésorier,

Patrick Beaulieu